

Adresse aux syndiqués CGT retraités des organismes sociaux

20 mars – 1er mai 5 juin : on continue, on lâche rien

Chers-es camarades,

Cette suite de dates ne constitue pas en soi une stratégie des luttes mais illustre et exprime la volonté des salariés et retraités à relever la tête face à des choix gouvernementaux, patronaux contraires à leurs intérêts, et à ceux du pays.

Le 20 mars, à l'appel de l'UCR CGT et du groupe des 9 organisations syndicales et associations, près de 50 000 retraités ont su se mobiliser pour montrer leur détermination à reconquérir la Sécurité Sociale et la remettre au centre du système de santé dont nous avons besoin. Ce succès du printemps des luttes en appelaient d'autres encore plus fortes, interprofessionnelles et intergénérationnelles.

Le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleurs a été marquée par plus de 270 manifestations en France, rassemblant près de 300 000 personnes pour porter des exigences sociales pour les salaires, les retraites, les emplois dans l'industrie et les services publics et aussi pour défendre la paix juste et durable à travers le monde.

Les manifestants ont brandi des mots d'ordre et slogans montrant leur attachement à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre toutes formes de discriminations, se positionnant pour la solidarité concrète entre les travailleurs du monde entier.

Sur le plan national, la casse industrielle et sociale s'accroît avec plus de 360 plans de licenciements et un Etat qui refuse de prendre ses responsabilités à l'image du dossier d'Arcelor Mittal menacé par la logique du profit. Les salariés du groupe avec la CGT demandent la nationalisation pour préserver les emplois et l'avenir industriel de la France.

Et ce sont encore 40 milliards d'économies budgétaires, de coupes sombres dans les dépenses publiques qui sont appelés par le gouvernement mettant en péril nos services publics, notre Sécurité sociale.

L'argent n'existerait pas pour nos services publics, pour augmenter les salaires, pour un plan industriel répondant aux besoins du pays, pour notre protection sociale et pour payer nos retraites ??? Et puis, d'un coup, il ressort magiquement des caisses de l'Etat pour provisionner les 800 milliards d'euros nécessaires au financement de l'industrie militaire.

A l'économie de guerre prônée par le Pouvoir en place, nous répondons « Faisons l'économie de la guerre ».

P1/3



Les mobilisations chez les cheminots en grève, les salariés de la Fonction publique le 13 mai, les salariés des Missions locales contre la loi plein emploi le 15 mai, les personnels des CPAM de Loire Atlantique, Vendée pour l'abandon du logiciel Arpège qui condamne des milliers d'assurés sociaux à « survivre » en l'absence de règlement de leurs indemnités journalières, les agents des services médicaux qui voient leurs missions leur échapper pour être intégrés dans les caisses primaires d'Assurance Maladie, répondent à cette volonté de ne rien lâcher sur les revendications et appellent à amplifier le mouvement tous azimut.

Quant aux retraités, ils sont les cibles du gouvernement qui les traite de privilégiés, tout en voulant les rendre responsables d'une partie du déficit de la Sécurité Sociale. Rétablissons certaines vérités : 60% d'entre eux perçoivent une pension inférieure au SMIC, 31% touchent une pension à moins de 1 000 euros et 11% se situent à 790 euros en moyenne.

Les nantis sont ceux qui planquent leur fric dans les paradis fiscaux (100 milliards pour 2024), ceux qui se gavent d'actions (72 milliards) ou pratiquent le rachat d'actions (25,5 milliards) toujours pour 2024.

Ce sont bien les exonérations de cotisations sociales des employeurs (80 milliards en 2024 et 656 milliards cumulés depuis 1992) qui sont en partie à l'origine de ce fameux déficit de la Sécu que l'on entretient savamment pour justifier les attaques incessantes contre notre conquise sociale qu'est la Sécurité Sociale.

Sur ce créneau, on reparle, par exemple, de la suppression de l'abattement fiscal de 10% pour les retraités (voir tract de l'UCR ci-joint), mais aussi de la remise en cause de certains remboursements assurés par la Sécu pour les titulaires d'ALD. La Ministre des comptes publics envisage aussi de désindexer les pensions par rapport à l'inflation ainsi que le retour aux 40 heures hebdomadaires de travail et l'allongement de l'âge de départ à la retraite. Et les projets de capitalisation pour le paiement des retraites avec tous les dangers que cela pourrait comporter !

Pour les retraités, les revendications restent inchangées. Avec l'UFROS, ils continuent à se mobiliser pour exiger : l'augmentation de 10% des retraites avec un minimum de 300 euros, pas de pensions en dessous du SMIC revendiqué par la CGT, pensions indexées sur les salaires moyens des actifs, perte d'autonomie prise en charge par la Sécurité Sociale, suppressions des dépassements d'honoraires et des franchises médicales, abrogation de la réforme des retraites et retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités.

Les retraités étaient nombreux dans les rassemblements et manifestations du 1er mai, aux côtés des actifs. Ils continueront à porter haut et fort leurs revendications tout au long de cette année des 80 ans de la Sécu, l'UCR déclarant 2025 comme « l'année de la reconquête de la Sécu ».

Le 5 juin, la CGT appelle à une journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations dans tout le pays pour l'abrogation de la réforme des retraites et pour faire entendre leurs revendications en matière d'emplois, de salaires, de retraites, de services publics.

La journée de mobilisation du 5 juin se tiendra le jour de l'examen d'une proposition de résolution des députés communistes visant à abroger la réforme, qui donnera lieu à un vote à la portée symbolique, lors de la niche parlementaire de leur groupe.

L'UFROS CGT appelle ses militants, ses syndiqués et plus largement l'ensemble des retraités à répondre massivement aux initiatives qui seront proposées localement et nationalement pour préparer ce temps fort de l'action revendicative du 5 juin prochain.

Je sais pouvoir compter sur les forces militantes de l'UFROS pour aller au débat avec vos familles, vos amis, les syndiqués et aller à la rencontre des retraités sur les lieux de vie, les marchés pour une mobilisation gagnante. Toutes ces initiatives seront aussi le moyen de proposer l'adhésion à la CGT, de renforcer l'UFROS et toutes les composantes de notre organisation, riche de ses 130 ans de combats, de luttes et porteuse de nouveaux succès revendicatifs.

Jean-Yves Lehuédé
Secrétaire Général de l'UFROS



Les retraité es, à nouveau, au coeur de la cible !

Les retraité es sont, à nouveau, la cible des membres du gouvernement, du patronat, de pseudos experts ou économistes. Toutes et tous se succèdent dans les médias, pour, à nouveau, opposer les retraité es au reste de la population.

Après le Premier ministre accusant les retraité es d'être responsables de la moitié du déficit de la France, c'est maintenant la ministre des Comptes Publics, Amélie de Montchalin, qui fait une promotion éhontée de la suppression de l'abattement fiscal de 10 % « octroyé » aux retraité es.

Cet abattement, en vigueur depuis 1978, visait à neutraliser les réformes du calcul de l'impôt sur le revenu et à atténuer, en partie, la perte de revenu au passage à la retraite. Contrairement aux propos des présidents du COR1 et du Medef, cet abattement n'a aucun lien avec la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels.

Ce n'est pas la première fois que cette mesure est évoquée par l'exécutif. Elle avait déjà été envisagée dans le cadre du PLFSS2 2 025. La mobilisation des retraité es avait contraint le gouvernement de l'époque à faire machine arrière. Gouvernement et patronat se retranchent derrière l'objectif de 40 milliards d'euros d'économies à réaliser dans le cadre du PLFSS 2026, pour ressortir ce projet des cartons. Mesure qui permettrait de récupérer, sur le dos des contribuables retraité es, 4,5 milliards d'euros. Tout en prétendant ne pas vouloir augmenter les impôts, leur volonté est d'accroître, de manière déguisée, la pression fiscale sur les retraité es.

Quelles conséquences sur le quotidien des retraité es ?

Si elle était mise en oeuvre, la suppression de l'abattement fiscal de 10 % impacterait plus de 11 millions de retraité es qui verraient leur taux d'imposition augmenter, et plus de 500 000 retraité es qui deviendraient imposables. L'augmentation du revenu fiscal de référence aurait des conséquences sur le taux de CSG3 appliqué, remettrait en cause l'accès à certaines aides et allocations ou au logement social soumis à conditions de ressources. Elle pourrait aussi conduire certain es retraité es à être éligibles au paiement de la CASA4 et/ou de la CRDS5.

Certaines et certains défendent l'idée qui consisterait à ne cibler qu'une partie des retraité es, celles et ceux dont les pensions seraient supérieures à un certain montant. Ce qui participe aussi de la volonté d'opposer les retraité es entre eux.

Quel que soit le niveau du curseur, n'oublions pas que le niveau de la pension est la résultante de la rémunération durant l'activité professionnelle.

L'UCR-CGT s'oppose à toute diminution du pouvoir d'achat des retraité es, et ce quel que soit le montant de la pension perçue.

Plutôt que s'attaquer aux retraité es, le gouvernement et le patronat devraient regarder du côté des aides publiques accordées sans conditions ni contrôles, des exonérations de cotisations sociales qui impactent grandement le financement de notre système de protection sociale et qui représentent plusieurs centaines de milliards d'euros.

L'augmentation du niveau des pensions est aussi un moyen d'avoir des ressources supplémentaires. C'est pourquoi, l'UCR-CGT revendique une revalorisation immédiate de toutes les pensions de 10 % et l'augmentation des minima de pensions (MICO6 et MIGA7) de 300 €.

L'UCR-CGT appelle l'ensemble des retraité es à se mobiliser massivement, le 5 juin 2025, aux côtés des salarié es, du privé comme du public, pour la revalorisation des pensions et la reconquête d'une protection sociale intégrale et solidaire.

Montreuil, le 28 avril 2025

1. COR : Conseil d'orientation des retraites - 2. PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale - 3. CSG : Contribution sociale généralisée - 4. CASA : Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie - 5- CRDS : Contribution au remboursement de la dette sociale - 6. MICO : Minimum contributif (privé) - 7. MIGA : Minimum garanti (Fonction publique)